Compte rendu CAPN B du 16/11/2012

AFFECTATIONS HORS METROPOLE

En propos liminaire à ce point de l'ordre du jour, les élus CGT ont rappelé leurs revendications sur les points suivants :

. **L'ouverture à la filière fiscale** des appels de candidature pour les postes hors métropole.

. **L'inventaire des postes à l'étranger offerts par la filière fiscale** en vue d'un traitement harmonisé des affectations sur la base de l'existant FGP.

. **L'arrêt de la discrimination faite aux Domiens** pour qui, l'obligation de retour de 2ans en métropole prévu par le statut avant de pouvoir postuler de nouveau à un poste « hors métropole », n'inclut pas de retour possible vers les DOM.

. **La suppression de l'espace « motivation de la demande »** sur l'appel de candidature.

. La nécessité de convocation d'**un groupe de travail rapidement** sur l'ensemble de ces questions … Et d'autres !

Les réponses de l'administration à l'ensemble des interventions syndicales :

il n'y a pas de discrimination vis-à-vis des DOM puisque le statut est ainsi écrit.

Cependant, la direction reste ouverte à des propositions de modification du statut.

rapprochement conjoints : l'administration est d'accord pour rouvrir le débat sur une amélioration du système.

Intégration des agents filière fiscale : ces agents n'ont pas la même position => A terme, il faut voir si une harmonisation est possible.

un groupe de travail est prévu au 1er semestre 2013.

Affectation au Maroc au 01/04/2013

La CAP a examiné 54 appels de candidatures pour cette affectation.

Selon les règles mises en œuvre, les candidats ont été départagés en fonction de leur ancienneté administrative.

Le candidat classé n°1 retenu en liste principale est un CP 9ème échelon. Tout comme le n°2 retenu en liste complémentaire, au cas où le premier agent ne remplirait pas les conditions médicales requises.

Montreuil, le 19 décembre 2012

Syndicat national
CGT Finances Publiques
Case 450 ou 451
263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex
dgfip@cgt.fr
www.financespubliques.cgt.fr
Tél. : 01.55.82.80.80

RÉSULTAT DU VOTE :

Pour : Administration

*Abstention : **CGT** + CFDT*

Contre : Solidaires + FO

EXPLICATION de vote : la CGT reconnait l'amélioration du système, devenu plus transparent. Mais elle souhaite aussi sanctionner des insuffisances persistantes : l'harmonisation non réalisée, l'exclusion des DOM et la non tenu des groupes de travail prévus.

TABLEAU D'AVANCEMENT 2012 A CONTROLEUR PRINCIPAL

Précédemment convoquée le jeudi 13 septembre 2012, la CAPN ayant ce sujet à l'ordre du jour avait vu l'ensemble des organisations syndicales quitter la séance.

Les événements survenus depuis ont confirmé officiellement la décision unilatérale de baisse du taux de promotion qu'il nous est proposé de valider à cette nouvelle convocation.

Face à cette situation, les élus CGT ont lu la déclaration suivante :

DECLARATION LIMINAIRE

CAP Tableau d'Avancement au grade de Contrôleur Principal – année 2012

Les élus de toutes les organisations syndicales avaient refusé de siéger à la CAPN convoquée le jeudi 13 septembre 2012.

En effet, l'application du pourcentage de 21 % prévu dans le plan de qualification ministériel (PQM) qui aurait dû conduire à la promotion de 838 contrôleurs 1ère classe en contrôleur principal au lieu des 676 annoncés, n'était pas appliqué. Il manquait donc 162 promotions.

Le PQM et le taux de promotion annuel avaient pourtant fait l'objet d'une présentation aux organisations syndicales au printemps. Le précédent ministre n'ayant pas pris de décision avant son départ, c'est le nouveau Ministre qui a pris la décision permettant leur mise en œuvre.

Dans sa lettre adressée aux fédérations le 13 août 2012, Pierre Moscovici indiquait que les pourcentages actés pour les prochaines années devraient donner lieu à de nouvelles discussions avec les représentants des personnels, sans distinguer la nature de ces promotions. **Par contre, il avait oralement indiqué que le pourcentage 2012 serait maintenu**.

Malgré cela l'arrêté du 28 septembre 2012 publié le 04 octobre 2012, entérine une baisse de 21% à 16% du taux de promotion de C1 en CP. Nos craintes lors de la CAPN du 13/09/2012, manifestées par notre démarche de refus de siéger, étaient bien fondées.

La CAPN actant cette décision lourde de conséquence pour les personnels a donc été re-convoquée ce jour.

Au regard de l'entourloupe du Ministre et devant une diminution de promotion sans précédent**, il est hors de question pour les élus CGT de voter sur un tel projet de tableau d'avancement.**

Pour toutes ces raisons les élus CGT quitteront cette CAPN, avec une raison supplémentaire, s'il en fallait, d'être dans l'action le 27/11/2012.

Après une interruption de séance à la demande des organisations syndicales, l'ensemble des élus du personnel refusent de siéger sur ce point de l'ordre du jour et décident de quitter la séance immédiatement.